

# PROCÈS-VERBAL

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

N° 778/07

L'AN mil neuf cent QUATRE VINGT SEIZE LE VINGT HUIT NOVEMB

à QUINZE heures 00

AFFAIRE :

NOUS : CONTE Chantal  
Lieutenant de Police  
en fonction au SRPJ de MARSEILLE  
Antenne de NICE

C/...X

tentative d'escroquerie,  
escroquerie

OBJET :

1ère DEPOSITION de  
Monsieur Etienne TILLIE  
-----

/Etienne

/Etienne

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL



Modèle 00.00.03 G Imp. S.T.P.P. 40.001

Officier de Police Judiciaire en résidence à NICE- - - - -

- - - Agissant en vertu et pour l'exécution de la Commission rogatoire de Monsieur Jean-Pierre MURCIANO Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de GRASSE, Commission Rogatoire du 06 septembre 1996 se référant à la Commission Rogatoire Internationale P/1094/96 délivrée le 31 mai 1996 par Monsieur Laurent KASPER-ANSERMET Procureur de la République et Canton de Genève, dans le cadre d'une enquête diligentée contre X, du ou des chefs de tentative d'escroquerie, escroquerie sur plainte déposée par Mr Joseph FERRAYE.- - - - -

- - - Commission Rogatoire Internationale subdéléguée le 05 Juillet 1996 par Mr ALENDA Vice Président, Doyen des Juges d'Instruction au TGI de GRASSE à Mr J.P. ALENDA Juge d'Instruction à GRASSE.- - - - -

- - - CRI subdéléguée sous le n° CRI28/96.- - - - -

- - - Disons nous transporter au domicile de Mr/Lucien TILLIE 336 route de Saint Paul à LA COLLE SUR LOUP, où étant, sommes reçu par Monsieur/Lucien TILLIE à qui nous présentons notre carte professionnelle, les commissions rogatoires de nous sommes porteur et exposons l'objet de notre venue.- - -

- - - Monsieur TILLIE Lucien nous invite à entrer, et après avoir prêté serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, dépose comme suit /- - - - -

- - - Je me nomme Etienne, Lucien TILLIE, je suis né le 10 décembre 1927 à Lille (59) de feu Etienne-Joseph et de CARETTE Lucienne Louise, je suis de nationalité française, je suis divorcé, je suis directeur technique de la SARL DI à MENTON, je suis chercheur à la Faculté des Sciences de NICE et je suis RMISTE, actuellement j'ai 2.034F de revenus par mois. Je demeure 336 route de Saint Paul à 06480-LA COLLE SUR LOUP.- - - - -

- - - Je suis actuellement en thèse de doctorat en sciences

- - - Vers la mi-1990 j'ai rencontré Monsieur Christian BAS pour la première fois. Il m'avait été présenté par Monsieur Jean-Claude EMPTOZ-LACOTE, sous directeur du Crédit Suisse à MONACO qui gérait un compte dont j'étais titulaire et un autre compte concernant mes activités professionnelles. Mr BASANO et LACOTE se connaissent depuis longtemps. - - -

- - - Le 13 mai 1991 j'ai rencontré pour la deuxième fois Mr BASANO à l'initiative de Mr LACOTE. Il m'a semblé que ces personnes pouvaient s'intéresser à mes procédés concernant l'épuration des eaux, le fils de Mr LACOTE travaillant dans ce domaine

- - - Après que Mr LACOTE soit parti, Mr BASANO m'a manifesté un très vif intérêt en ce qui concerne mes découvertes et m

.../...

# SUITE PARTICULIÈRE A PROCÈS - VERBAL

40216  
PV 778/07

A UTILISER CHAQUE FOIS QUE LE PROCÈS-VERBAL COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DES RUBRIQUES CI-DESSOUS (LES SIGNALER PAR UN X)

## MODE OPÉRATOIRE

### CAMBRIOLAGES :

- pénétration dans les lieux
- effractions intérieures
- objets abandonnés
- traces et indices
- moyens particuliers...

### AUTRES INFRACTIONS

- AVEC CONTACT VICTIME/AUTEUR
- prétexte pris
- fausse qualité invoquée
- rôle de chaque individu
- nature des armes exhibées ou utilisées
- moyens de transport...

## SIGNALEMENT D'AUTEURS

NUMÉROTÉ LES INDIVIDUS ET FOURNIR LES ÉLÉMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT :

- SEXE, RACE, TYPE, AGE APPARENT, TAILLE, CORPULENCE.
- AUTRES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (yeux, cheveux, voix, accent...) ou VESTIMENTAIRES
- SIGNES PARTICULIERS (cicatrice, tic...) (description et localisation).
- RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL CONNUS, NATIONALITÉ, PROFESSION...

## OBJETS

QUANTITÉ ET NATURE ET SELON LE CAS :

VOLÉS ou DÉTOURNÉS

DÉCOUVERTS

- DOCUMENTS ET PAPIERS ADMINISTRATIFS : identité du titulaire, avec filiation, lieu de délivrance.
- CARTES DE CRÉDIT, CHÈQUIERS, AUTRES TITRES : titulaire, établissement, agence, n° de compte, n° des formules.
- OBJETS MANUFACTURÉS : marque, type, numéro, calibre ou dimensions, poids, signes particuliers...
- BIJOUTERIE, ORFÈVRE, OBJETS D'ART ou ARTISANAUX, TABLEAUX... matière, sujet représenté, auteur, art, époque ou style, état, couleur, forme, dimensions, signes particuliers...
- PIERRES - PERLES : nature, nombre, taille, couleur, valeur...

SERVICE

PJ NICE/SEF

NOM DU RÉDACTEUR

CONTE Chantal Lt

DATE DE RÉDACTION

28/11/96

PAGE N° DEUX

----- suite déposition de Mr Etienne TILLIE-----

accaparé . Je l'ai revu tous les jours et j'ai travaillé pour lui. Mes découvertes sont connues, elles ont fait l'objet de plusieurs articles dans les journaux nationaux et internationaux, ainsi qu'à la télévision.-----

-----Vers le tout début juin 1991 j'ai reçu un appel téléphonique d'un certain Mr FERRAYE qui voulait me rencontrer . Il m'avait vu à la télévision .-Il m'a précisé être un inventeur et indiqué qu'il avait trouvé un procédé pour éteindre les incendies des puits de pétrole . Sur le moment je n'ai pas voulu le voir et les diriger vers Mr BASANO xqui s'occupait de mes affaires .-----

-----Quelques jours après, Monsieur BASANO m'a convoqué afin que je lui donne mon opinion sur la faisabilité des procédés de Mr FERRAYE. pour cela il m'a été présenté les plans des systèmes d'extinction et de verrouillage . Monsieur FERRAYE était présent. C'était la première fois que je le voyais . Mr FERRAYE à expliqué à Mr BASANO et moi-même le fonctionnement des appareils en s'appuyant sur les plans qu'il nous présentait. Je ne crois pas que Monsieur FERRAYE ait laissé des plans à Mr BASANO cette fois là . Il ne m'en a pas laissé non plus .-----

-----Je pouvais donner mon opinion sur le projet étant donné ma formation d'ingénieur en travaux publics et de conducteur de travaux et enfin en ma qualité de chercheur ayant mis au point un produit destiné à l'extinction des incendies de toutes natures dont le pétrole . J'ai donc vue immédiatement que le procédé dit " de la cloche" était faisable par contre le système de blocage était illusoire . Je leur en ai fait part .Quant au pantographe, ce système existe déjà depuis au moins deux siècles .-----

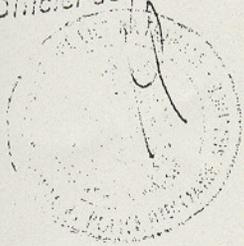
-----Quelques temps après Monsieur BASANO m'a indiqué qu'il créait la société CONIRA pour l'exploitation des procédés de Mr FERRAYE au KOWEIT et m'a proposé une participation "en blanc" que j'ai accepté pour lui être agréable . A ce moment là il m'a expliqué qu'il avait pu, grâce à l'une de ses relations, ~~entreprendre~~ ~~entreprendre~~ connaître un certain ALSAGER directeur d'une banque koweitienne et m'a demandé si je pouvais servir d'interprète-traducteur .-----  
A'accepte et à partir de ce moment là, je deviens l'unique interlocuteur de Mr ALSAGER puis de la famille ALBADER , personnes <sup>avec</sup> qui nous ~~avons~~ été mis ~~en~~ relation par Mr ALSAGER . J'agissais sur instructions de Mr BASANO .-----

-----Début juillet 1991, une réunion a eu lieu au NEGRESKO entre le Général ALBADER, le beau père de BASANO, moi-même, Mr FERRAILLE et d'autres personnes .-----

Après cela j'ai rencontré le Général ALBADER pratiquement tous les jours nous parlons essentiellement du système d'extinction sans que pour autant les plans lui aient été communiqués .-----  
Nous parlions aussi des problèmes de visas .-----

-----A la demande de la famille ALBADER se trouvant au KOWEIT, j'ai

LE JOURNAL OFFICIEL A L'ONIGRA  
L'Officier de Police Judiciaire



atre mots rayés nuls

*[Handwritten signature]*

Mod. 0050 00 83 1 - IMPRIMERIE NATIONALE - 09/024 L 86 D

# SUITE PARTICULIERE A PROCES - VERBAL

PV 778/07

A UTILISER CHAQUE FOIS QUE LE PROCES-VERBAL COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DES RUBRIQUES CI-DESSOUS (LES SIGNALER PAR UN X)

## MODE OPERATOIRE

### • CAMBRIOLAGES :

- pénétration dans les lieux
- effractions intérieures
- objets abandonnés
- traces et indices
- moyens particuliers...

### • AUTRES INFRACTIONS

- AVEC CONTACT VICTIME/AUTEUR
- prétexte pris
- fausse qualité invoquée
- rôle de chaque individu
- nature des armes exhibées ou utilisées
- moyens de transport...

## SIGNALEMENT D'AUTEURS

NUMÉROTÉ LES INDIVIDUS ET FOURNIR LES ÉLÉMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT :

- SEXE, RACE, TYPE, AGE APPARENT, TAILLE, CORPULÉNCÉ.
- AUTRES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (yeux, cheveux, voix, accent...) ou VESTIMENTAIRES
- SIGNES PARTICULIERS (cicatrice, tic...) (description et localisation).
- RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL CONNUS, NATIONALITÉ, PROFESSION...

## OBJETS

QUANTITÉ ET NATURE ET SELON LE CAS :

VOLÉS ou DÉTOURNÉS

DÉCOUVERTS

- DOCUMENTS ET PAPIERS ADMINISTRATIFS : identité du titulaire, avec titration, lieu de délivrance.
- CARTES DE CRÉDIT, CHÈQUES, AUTRES TITRES : titulaire, établissement, agence, n° de compte, n° des formules.
- OBJETS MANUFACTURÉS : marque, type, numéro, calibre ou dimensions, poids, signes particuliers...
- BIJOUTERIE, ORFÈVRE, OBJETS D'ART ou ARTISANAUX, TABLEAUX : matière, sujet représenté, auteur, art, époque ou style, état, couleur, forme, dimensions, signes particuliers...
- PIERRES - PERLES : nature, nombre, taille, couleur, valeur...

SERVICE

NOM DU RÉDACTEUR

DATE DE RÉDACTION

PJ NICE/SEF

CONTE C. Lt

28/11/96

PAGE N° trois

-----suite déposition de Mr TILLIE Etienne-----

été amené à envoyer de très nombreux fax en blanc portant la signature tant de moi-même que de Mr BASANO et Mr COLONNA . C'est surtout Ahmed ALBADER qui me demandait cela . Selon lui, il y avait des documents officiels à remplir en arabe pour nous permettre d'aller au KOWEIT et cela en remplacement des visas qui n'étaient plus délivrés . De même j'avais envoyé la photocopie de ma carte d'identité, de mon passeport .

-----Demême il m'est arrivé d'envoyer des documents concernant la société CONIRA et des propositions de prix par exemple 35.000.000U par puits . Je faxais aussi des documents à AL SAGER ISSAM .----- toujours sous les ordres de BASANO .

-----Les responsables koweitiens ne voulaient pas que Monsieur FERRAYE se rende au KOWEIT mais je n'ai jamais su pour quelle raison .-----Après lecture faite personnellement, Monsieur Etienne TILLIE persiste et signe avec nous le présent procès verbal à dix huit heures trente.

Mr TILLIE

L'O.P.J.

40217

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL  
L'Officier de Police Judiciaire

DIRECTION GÉNÉRALE  
de la  
POLICE NATIONALE

N° 778/12

AFFAIRE :

C/...X

tentative d'escroquerie  
escroquerie

OBJET :

2<sup>ème</sup> déposition de Mr  
E. TILLIE

-----

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

L'Officier de Police Judiciaire



# PROCÈS - VERBAL

L'AN mil neuf cent QUATRE VINGT SEIZE LE DIX D2CEMBRE

à neuf heures trente

NOUS : COMTE Chantal  
Lieutenant de Police  
en fonction au SRPJ de MARSEILLE  
Antenne de NICE

Officier de Police Judiciaire en résidence à NICE, - - - - -

- - - Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire du 06 septembre 1996 de Monsieur MURCIANO, Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de GRASSE, - - - Commission Rogatoire se référant à la commission rogatoire Internationale P/1094/96 délivrée le 31 mai 1996 par Monsieur Laurent KASPER-ANSERMET Procureur de la République et du Canton de Genève, dans le cadre d'une enquête diligentée contre X - - du ou des chefs de tentative d'escroquerie, escroquerie, sur plainte déposée par Monsieur Joseph FERRAYE, - - - - -

- - - Commission Rogatoire Internationale subdéléguee le 05 juillet 1996 sous le n° CRI 28/96 par Monsieur Philippe ALENDA Vice-Président, Doyen des Juges d'Instruction près le Tribunal de Grande Instance de GRASSE, - - - - -

- - - Disons nous transporter au domicile de Monsieur Etienne, Lucien TILLIE 336 route de Saint Paul à 06480-LACOLLE SUR LOUP où étant, - - - - -

- - - Sommes reçue par Monsieur Etienne, Lucien TILLIE né le 10/12/1927 à Lille (59), nationalité française, demandeur d'emploi demeurant 336 route de Saint Paul à LA COLLE / LOUP, à qui nous présentons les commissions rogatoires, notre carte professionnelle. Monsieur Etienne TILLIE nous invite à entrer et après avoir prêté serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité dépose comme suit : - - - - -

---" Je précise que lors de la réunion qui s'est tenue au NEGR CO au début du mois de juillet 1991, aucun représentant du gouvernement français n'était présent, à l'époque il n'était même pas question de prendre contact avec qui que ce soit du gouvernement. Le seul contact qu'il y a eu avec le gouvernement français se situe pendant notre séjour au KOWEIT en aout 1991 d'une part avec l'Ambassadeur BRESSOT qui nous a reçu et d'autre part par l'envoi d'un courrier par fax à Madame CRESSON et la mise du double à l'Ambassadeur BRESSOT. Nous n'avons jamais eu de réponse. - - - - -

- - - En ce qui concerne Aurélien GARCIA cet homme n'a jamais été chargé de mission de Mme CRESSON. Il avait des contacts de par ses activités avec certains délégués ministériels, mais surtout plus. Mr BASANO l'avait vu pour le dossier mais cela n'a rien apporté. Il ne nous a jamais répondu. - - - - -

- - - Vers la fin juillet 1991, Monsieur AL BADER nous a fait savoir que des représentants du gouvernement koweïtien dont le ministre du pétrole et le ministre des travaux publics acceptaient de nous rencontrer au KOWEIT. - - - - -

- - - Par l'intermédiaire de Monsieur AL BADER nous avons eu de sauf-conduit pour nous rendre au KOWEIT. - - - - -

- - - C'est Monsieur BASANO qui portait tous les documents technico-commerciaux de l'affaire dont les statuts de CONIRA, les documents remis par Mr FERRAYE. Je n'ai jamais su exactem

.../...

# SUITE PARTICULIERE A PROCES - VERBAL

PV 778/12

A UTILISER CHAQUE FOIS QUE LE PROCES-VERBAL COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DES RUBRIQUES CI-DESSOUS (LES SIGNALER PAR UN X)

 **MODE OPERATOIRE****CAMBRIOLAGES :**

- pénétration dans les lieux
- effractions intérieures
- objets abandonnés
- traces et indices
- moyens particuliers...

**AUTRES INFRACTIONS**

- AVEC CONTACT VICTIME/AUTEUR
- prétexte pris
- fausse qualité invoquée
- rôle de chaque individu
- nature des armes exhibées ou utilisées
- moyens de transport...

 **SIGNALEMENT D'AUTEURS**

NUMÉROTÉ LES INDIVIDUS ET FOURNIR LES ÉLÉMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT :

- SEXE, RACE, TYPE, AGE APPARENT, TAILLE, CORPULENCE.
- AUTRES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (yeux, cheveux, voix, accent...) ou VESTIMENTAIRES
- SIGNES PARTICULIERS (cicatrice, tic...)  
(description et localisation).
- RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL CONNUS, NATIONALITÉ, PROFESSION...

**OBJETS**

QUANTITÉ ET NATURE ET SELON LE CAS :

- 
- VOLÉS ou DÉTOURNÉS**
- 
- 
- DÉCOUVERTS**

- **DOCUMENTS ET PAPIERS ADMINISTRATIFS :**  
Identité du titulaire, avec filiation, lieu de délivrance.
- **CARTES DE CRÉDIT, CHÈQUIERS, AUTRES TITRES :**  
titulaire, établissement, agence, n° de compte, n° des formules.
- **OBJETS MANUFACTURÉS :** marque, type, numéro, calibre ou dimensions, poids, signes particuliers...
- **BIJOUTERIE, ORFÈVRE, OBJETS D'ART ou ARTISANAUX, TABLEAUX...**  
matière, sujet représenté, auteur, art, époque ou style, état, couleur, forme, dimensions, signes particuliers...
- **PIERRES - PERLES :** nature, nombre, taille, couleur, valeur...

SERVICE

NOM DU RÉDACTEUR

DATE DE RÉDACTION

PAGE N°

PJ NICE/SEP

Lt CONTE C.

10/12/96

DEUX

40219

-----suite 2ème déposition de Mr Etienne TILLIE-----

quels documents avaient remis Mr FERRAYE à Mr BASANO.-----

-----Nous sommes partis au KOWEIT le 28 juillet 1991 à savoir

Mr BASANO, Mr COLONNA et moi-même.-----

-----Le 30 juillet 1991 nous avons été reçu par Ahmad AL BADER qui nous a conduit à l'hotel Sheraton . A 17h00 une réunion s'est tenue au bureau d'AL BADER entre nous trois, AL BADER Ahmad, AL BADER Youssef et AL SAGER Issam . AL SAGER, se référant au devis qui avait été faxé, nous demandait de **baiss**er nos prix à 22.000.000USD par puits . Mr BASANO a accepté . Le nombre de puits à éteindre n'a pas été discuté .-----

-----Le 31/07/91 AL BADER nous a présenté au ministre des travaux publics qui, au cours de l'entretien, nous a demandé de lui fournir des documents mais nous n'avons rien donné.-----  
Il nous a demandé de les remettre le samedi suivant à son chef de Cabinet .-----

Dans la journée, Ahmad AL BADER nous emmène voir l'extinction d'un puit de pétrole . Etait présent le chef des pompiers Mr MANSOURI . J'ai pris des photographies et Mr BASANO a pris un vidéo film. L'extinction se faisait par projection d'eau . Ils nous ont dit que c'était le moyen le plus couramment utilisé dans l'extinction des puits .-----

-----Nous avons vu certaines variantes pour l'extinction consistant en l'utilisation d'un simple tuyau droit d'environ 500mm de diamètre posé sur le puit .-----

-----Toujours le 31 juillet nous avons été reçus chez l'Ambassadeur BRESSOT avec les deux frères AL BADER . L'Ambassadeur a tenté de nous dissuader d'entrer en compétition avec HORWELL, société qui était mandatée par la France . Les frères AL BADER se sont alors heurtés avec Monsieur BRESSOT et sont partis décidés à poursuivre l'affaire .-----

-----Le soir, nous sommes allés diner chez Ahmad AL BADER .-----

-----Le 4 août, après que plusieurs rendez vous aient été reportés nous nous sommes retrouvés à la station d'épuration pour rencontrer le directeur de cabinet du ministre des travaux publics . Il était absent, nous avons rencontré le chef de station à qui nous n'avons pas parlé de l'extinction des puits ni remis de documents.-----

-----Dans l'après midi nous avons été visité l'agence commerciale de l'Ambassade de France où s'organisait une exposition sur les entreprises françaises . Mr BASANO a pris des couvertures publicitaires destinées à constituer des dossiers pour le ministre du pétrole . J'ai passé toute l'après midi et la nuit à constituer les dossiers à l'aide des documents que possédaient BASANO et qu'il avait demandé par le jour même par fax à sa secrétaire Mme FOICO . Dans ce dossier se trouvaient, entre autre, le texte des plans, les plans eux-mêmes et les brevets .-----

SI: Ces textes pouvaient être suffisant pour copier l'idée du projet  
Je tiens à préciser que nous avons appris, à ce moment là, de

.../...

# SUITE PARTICULIÈRE A PROCÈS - VERBAL

40220

A UTILISER CHAQUE FOIS QUE LE PROCÈS-VERBAL COMPORTE UNE OU PLUSIEURS, DES RUBRIQUES CI-DESSOUS (LES SIGNALER PAR UN X)

PV 778/12

<input type="checkbox"/> <b>MODE OPÉRATOIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>CAMBRIOLAGES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pénétration dans les lieux</li> <li>- effractions intérieures</li> <li>- objets abandonnés</li> <li>- traces et indices</li> <li>- moyens particuliers...</li> </ul> </li> <li><b>AUTRES INFRACTIONS AVEC CONTACT VICTIME/AUTEUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prétexte pris</li> <li>- fausse qualité invoquée</li> <li>- rôle de chaque individu</li> <li>- nature des armes exhibées ou utilisées</li> <li>- moyens de transport...</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>SIGNALEMENT D'AUTEURS</b> NUMÉROTÉ LES INDIVIDUS ET FOURNIR LES ÉLÉMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SEXE, RACE, TYPE, AGE APPARENT, TAILLE, CORPULENCE.</li> <li>- AUTRES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (yeux, cheveux, voix, accent...) ou VESTIMENTAIRES</li> <li>- SIGNES PARTICULIERS (cicatrice, tic...) (description et localisation).</li> <li>- RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL CONNUS, NATIONALITÉ, PROFESSION...</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>OBJETS</b> QUANTITÉ ET NATURE ET SELON LE CAS : <input type="checkbox"/> <b>VOLÉS ou DÉTOURNÉS</b> <input type="checkbox"/> <b>DÉCOUVERTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DOCUMENTS ET PAPIERS ADMINISTRATIFS :</b> identité du titulaire, avec filiation, lieu de délivrance.</li> <li>• <b>CARTES DE CRÉDIT, CHÈQUIERS, AUTRES TITRES :</b> titulaire, établissement, agence, n° de compte, n° des formules.</li> <li>• <b>OBJETS MANUFACTURÉS :</b> marque, type, numéro, calibre ou dimensions, poids, signes particuliers...</li> <li>• <b>BIJOUTERIE, ORFÈVRE, OBJETS D'ART ou ARTISANAUX, TABLEAUX...</b> matière, sujet représenté, auteur, art, époque ou style, état, couleur, forme, dimensions, signes particuliers...</li> <li>• <b>PIERRES - PERLES :</b> nature, nombre, taille, couleur, valeur...</li> </ul>
---	---	--

DE PJ NICE/SEF      NOM DU RÉDACTEUR CONTE C. Lt      DATE DE RÉDACTION 10/12/96      PAGE N° TROIS

--- suite 2ème déposition de Mr Etienne TILLIE ---

Mr FERRAYE lui-même et par écrit, qu'il avait communiqué ses plans à d'autres sociétés dont l'Institut Français du Pétrole .- - -

- - -Le 5 août 1991, en fin de matinée, nous remettons le dossier à Monsieur Ahmad AL BADER après une deuxième visite à la station d'épuration .- - -

- - -J'ai eu , à ce moment là, le sentiment que les frères AL BADER avaient été déstabilisés par les propos de Mr BRESSOT et avaient un doute sur la suite du dossier de l'extinction des puits de pétrole.

- - -Ahmad AL BADER, en regardant le dossier s'aperçoit que certaines pages contiennent la mention "Allah est Grand" et demande que ce soit retiré . Cette mention avait été mise par Mr FERRAYE sur les documents qu'il venait d'envoyer par fax.- - -

- - -J'ai recommencé le dossier et c'est Mr Youssef AL BADER qui a porté le dossier au ministre du pétrole .- - -

- - -Le dimanche 11 août, je crois Monsieur AL BADER nous a présenté au ministre du pétrole mais n'est pas rentré avec nous .- - -

Nous sommes passés derrière la délégation britannique . A cette réunion étaient présents plusieurs personnalités koweïtiennes et un américain de l'ANRAKO et nous trois. J'ai de nouveau laissé un dossier et j'ai exposé en anglais le principe . Rien ne s'est concrétisé ce jour là .- - -

- - -Nous avons reçu la réponse plusieurs semaines après en France.

- - -A notre retour en France, nous avons appris dans l'avion, par la presse, que , concernant la France, le marché avait été remporté par HORWELL sur 100 puits de pétrole . Il n'y avait aucune précision sur le système utilisé par HORWELL .- - -

- - -Nous en avons immédiatement informé Monsieur FERRAYE de la prise du marché par HORWELL et nous lui avons immédiatement donné connaissance du courrier dès sa réception .- - -

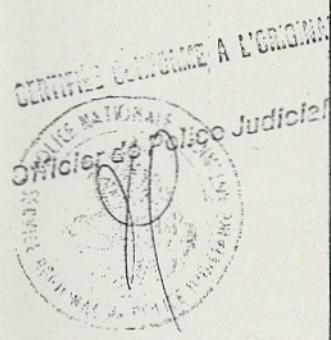
- - -D'après les articles de presse le contrat décroché par HORWELL portait sur 25.000.000USD (150 millions de Francs) pour 84 puits.

- - -Bien que nous ayons expliqué à Monsieur FERRAYE que son invention n'avait pas été retenue, il n'a pas cessé de nous harceler au téléphone d'ailleurs nous avons été dans l'obligation de lui adresser une lettre recommandée le 9/11/91 lui rappelant les faits

- - - Environ une année plus tard, à la lecture d'articles de presse j'ai eu le sentiment que le procédé de Mr FERRAYE avait pu être utilisé mais je n'en ai pas eu la preuve .- - -

- - -Entre temps, une procédure avait été entamée par Mr FERRAYE procédure qui s'est soldée par un non lieu .- - -

- - -Après lecture faite personnellement, Monsieur Etienne TILLIE persiste et signe avec nous le présent procès verbal à douze heures quarante cinq.- - -



Mr TILLIE      L'O.P.J.

*[Signature]*      *[Signature]*

Mod. 0080 00 3 T - IMPRIMERIE NATIONALE - 1 05024 L 88 D

## PROCÈS - VERBAL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE  
de la  
POLICE NATIONALE

N° ...778/13...

AFFAIRE :

C/...X

tentative d'escroquerie,  
escroquerie

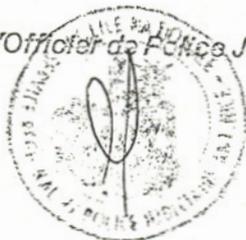
OBJET :

3ème déposition de Mr  
Mme TILLIE

-----

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

L'Officier de Police Judiciaire



L'AN mil neuf cent quatre vingt seize le dix Décembre  
à quatorze heures trente

NOUS : CONTE Chantal  
Lieutenant de Police  
en fonction au SRPJ de MARSEILLE  
Antenne de NICE

Officier de Police Judiciaire en résidence à NICE- - - - -  
- - -Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission  
rogatoire du 06/09/96 délivrée par Mr MURCIANO, Juge d'Instruc-  
tion au TGI de GRASSE et relative à une procédure d'informatio-  
n suivie au vue d'une plainte de Mr Joseph FERRAYE, - - - - -  
- - -Vu la commission rogatoire internationale P/1094/96 du  
31/05/96 délivrée par Mr Laurent Kasper-Ansermet Procureur de  
République et du Canton de Genève, - - - - -  
- - - relative à une information suivie contre X du ou des chef  
de tentative d'escroquerie, escroquerie, - - - - -  
- - -Commission rogatoire internationale subdéléguee le 05/07/  
1996 sous le numéro CRI 28/96 par Monsieur ALENDA, Vice-Préside  
Doyen des Juges d'Instruction près le Tribunal de Grande Insta-  
de Grasse, - - - - -  
- - -En transport au domicile de Monsieur Etienne TILLIE 336  
route de Saint Paul à LA COLLE SUR LOUP, eu étant, entendons  
à nouveau Monsieur Etienne, Lucien TILLIE né le 10/12/27 à LIL  
qui nous déclare, serment préalablement prêté dans les formes  
de droit : - - - - -  
- - -SI : " Je ne connais pas le montant global investi par le  
KOWEIT pour l'extinction des 700 puits de pétrole . Par contre  
je m'étoime des sommes mentionnées dans l'article de presse de  
la Tribune de l'Expansion du 13/08/1991 concernant le marché  
obtenu par HORWELL pour 25 millions de dollars . Cette somme  
me paraît dérisoire eu égard à la situation du moment . - - - - -  
- - -Nous n'avons plus entendu parler de rien jusqu'au 30 juin  
1995, date à laquelle j'ai eu un appel de Mr LEVAVASSEUR qui  
s'est présenté comme détective privé . Il m'a indiqué qu'il so-  
haitait me voir sans plus de précision . - - - - -  
- - -Le 04 aout 1995, Monsieur LEVAVASSEUR m'a rappelé et nous  
avons pris un rendez vous pour le lendemain . - - - - -  
- - -Le 05 aout, il est venu à mon domicile , m'a dit être  
mandaté par Mr FERRAYE avec qui il avait passé un contrat . Il  
m'a expliqué que Mr FERRAYE s'était rapproché de différents  
cabinets de détectives tels que KROLL Investigations ; le  
Capitaine BARRIL ; PEDROSA ; le cabinet BRUN mais que ces perso-  
nes étaient trop chères . Il est donc rentré en contact avec  
lui qui a accepté de faire l'enquête . Mr LEVAVASSEUR avait  
débuté son enquête six à huit mois auparavant et ~~qu'il~~ me sur-  
veillait personnellement selon lui . Il s'est proposé de me  
renseigner sur mes avoir à l'étranger, avoir qui seraient liés  
au procédé FERRAYE . Il m'a communiqué des numéros de comptes  
pour me démontrer qu'il était parfaitement au courant de l'  
argent que j'avais en dépôt . Je n'avais jamais entendu parlé  
de ces numéros ni même des banques . De plus, il m'a expliqué  
que COLONNA et BASANO avaient aussi des comptes à l'étranger  
comme par exemple un compte de Mr COLONNA à la Banq of America  
de New York . Tous nos comptes généraient des intérêts, dont  
.../...

# SUITE PARTICULIERE A PROCES - VERBAL

PV 778/13

A UTILISER CHAQUE FOIS QUE LE PROCES-VERBAL COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DES RUBRIQUES CI-DESSOUS (LES SIGNALER PAR UN X)

## MODE OPERATOIRE

### CAMBRIOLAGES :

- pénétration dans les lieux
- effractions intérieures
- objets abandonnés
- traces et indices
- moyens particuliers...

### AUTRES INFRACTIONS

- AVEC CONTACT VICTIME/AUTEUR
- prétexte pris
- fausse qualité invoquée
- rôle de chaque individu
- nature des armes exhibées ou utilisées
- moyens de transport...

## SIGNALEMENT D'AUTEURS

NUMÉROTÉ LES INDIVIDUS ET FOURNIR LES ÉLÉMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT :

- SEXE, RACE, TYPE, AGE APPARENT, TAILLE, CORPULENCE.
- AUTRES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (yeux, cheveux, voix, accent...) ou VESTIMENTAIRES
- SIGNES PARTICULIERS (cicatrice, tic...) (description et localisation).
- RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL CONNUS, NATIONALITÉ, PROFESSION...

## OBJETS

QUANTITÉ ET NATURE ET SELON LE CAS :

VOLÉS ou DÉTOURNÉS

DÉCOUVERTS

### DOCUMENTS ET PAPIERS ADMINISTRATIFS :

- Identité du titulaire, avec filiation, lieu de délivrance.
- CARTES DE CRÉDIT, CHÉQUIERS, AUTRES TITRES :** titulaire, établissement, agence, n° de compte, n° des formules.
- OBJETS MANUFACTURÉS :** marque, type, numéro, calibre ou dimensions, poids, signes particuliers...
- BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE, OBJETS D'ART ou ARTISANAUX, TABLEAUX...** matière, sujet représenté, auteur, art, époque ou style, état, couleur, forme, dimensions, signes particuliers...
- PIERRES - PERLES :** nature, nombre, taille, couleur, valeur...

NICE

NOM DU RÉDACTEUR

DATE DE RÉDACTION

PAGE N°

PJ NICE/SEF

CONTE C. Lt

10/12/96

deux

--- suite 3ème déposition de Mr Etienne TILLIE ---

une grande partie arrivait sur un compte joint à nos trois noms dans une banque à ZERMAT, le Crédit Lyonnais ou l'une de ses filiales. Il y avait plusieurs millions de dollars immédiatement disponibles.

- Pour lui, le procédé FERRAYE avait été vendu pour 30 milliards de dollars.

- Sur les comptes que j'avais à mon et dont il n'avait pas donné le montant exact, Monsieur LEVAVASSEUR me demandait forfaitairement la somme de UN milliard de dollars sur lequel il prélevait 31% pour lui, le solde allant à Mr FERRAYE. Le montant restant sur mes comptes m'appartenait.

- Mr LEVAVASSEUR, pour me convaincre m'a montré ce que j'ai pris pour des relevés bancaires. Il s'agissait de comptes numérotés sans titulaire avec des sommes importantes en dollars.

- Suite à cette première rencontre, j'ai revu Mr LEVAVASSEUR accompagné par la suite de Mr VENEAU environ toutes les quatre semaines.

- Le 11 septembre 1995, il m'a fait savoir qu'un envoyé spécial d'un membre de la famille de l'Emir JABER se déplaçait pour me voir et m'enjoindre de rembourser une partie de l'argent.

Mr LEVAVASSEUR m'a emmené au NEGRESCO à NICE où j'ai constaté la présence d'un service de sécurité mis en place par LEVAVASSEUR selon lui. Au NEGRESCO j'ai rencontré un libanais représentant l'Emir JABER. Cet homme m'a dit qu'il fallait que je rembourse l'Emir JABER. J'ai pensé en une mise en scène montée par LEVAVASSEUR pour m'intimider.

- Courant octobre 1995, Monsieur LEVAVASSEUR m'a proposé une convention est à signer chez Me MOTTU. Je ne m'oppose pas au principe de la convention. Je ne vérifie sur place les termes de la convention que mon avocat m'a proposé de régler les frais LEVAVASSEUR et moi-même, ce qu'il a fait. et de mon avocat.

AL-SABAH

- Le 10 octobre 1995, mon avocat MOTTU se sont rendus chez Me MOTTU. Pour ma part, je me suis trouvé. Selon mon avocat, se trouvaient une dizaine de personnes dont FERRAYE, un jeune SAINT HILAIRE... ; Mon avocat a effectivement discuté les termes de cette convention et un autre rendez vous a été pris pour signer la convention.

J'ai pu constater que Maître LEMAZOU père et fils ont convaincu mon avocat, Maître RENEVIER de la réalité de l'affaire.

- Nous sommes retournés à l'Etude de Maître MOTTU le 16 novembre 1995 où là, en accord avec mon avocat je signe une convention sur laquelle apparaît le numéro de compte principal à mon nom à la banque du Gothard. Il me semble que je n'ai pas signé autre chose que le contrat.

.../...

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL  
L'Officier de Police Judiciaire

A  
40222

Mod. 0050 0053 4 - IMPRIMERIE NATIONALE - 1 097024 126 D

# SUITE PARTICULIÈRE A PROCÈS - VERBAL

PV 778/13

A UTILISER CHAQUE FOIS QUE LE PROCÈS-VERBAL COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DES RUBRIQUES CI-DESSOUS (LES SIGNALER PAR UN X)

## MODE OPÉRATOIRE

- **CAMBRIOLAGES :**
  - pénétration dans les lieux
  - effractions intérieures
  - objets abandonnés
  - traces et indices
  - moyens particuliers...
- **AUTRES INFRACTIONS**  
AVEC CONTACT VICTIME/AUTEUR
  - prétexte pris
  - fausse qualité invoquée
  - rôle de chaque individu
  - nature des armes exhibées ou utilisées
  - moyens de transport...

## SIGNALLEMENT D'AUTEURS

- NUMÉROTÉ LES INDIVIDUS ET FOURNIR LES ÉLÉMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT :
- SEXE, RACE, TYPE, AGE APPARENT, TAILLE, CORPULENCE.
  - AUTRES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (yeux, cheveux, voix, accent...) ou VESTIMENTAIRES
  - SIGNES PARTICULIERS (cicatrice, tic...)  
(description et localisation).
  - RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL CONNUS, NATIONALITÉ, PROFESSION...

## OBJETS VOLÉS ou DÉTOURNÉS DÉCOUVERTS

- QUANTITÉ ET NATURE ET SELON LE CAS :
- **DOCUMENTS ET PAPIERS ADMINISTRATIFS :**  
Identité du titulaire, avec filiation, lieu de délivrance.
  - **CARTES DE CRÉDIT, CHÉQUIERS, AUTRES TITRES :**  
titulaire, établissement, agence, n° de compte, n° des formules.
  - **OBJETS MANUFACTURÉS :** marque, type, numéro, calibre ou dimensions, poids, signes particuliers...
  - **BIJOUTERIE, ORFÈVREURIE, OBJETS D'ART ou ARTISANAUX, TABLEAUX...**  
matière, sujet représenté, auteur, art, époque ou style, état, couleur, forme, dimensions, signes particuliers...
  - **PIERRES - PERLES :** nature, nombre, taille, couleur, valeur...

PRIVÉ NOM DU RÉDACTEUR **CONTE C. Lt** DATE DE RÉDACTION **10/12/96** PAGE N° **trois**

40223

LE CERTIFICAT CONCERNE A M. COLONNA  
L'Officier de Police Judiciaire

--- suite 3ème déposition de Mr TILLIE ---

--- Je suis incapable de dire qui apparaissait derrière les sociétés citées dans la convention . Il me semble que c'était les détectives LEVAVASSEUR et VENEAU qui étaient derrière WILDROSE. ---

--- Par cette convention j'ai su qu'il y avait cinq milliards deux cent millions sur le compte 191964 à la banque du Gothard à LUXEMBOURG ,, compte à mon nom . ---

--- Il me semble que toutes les personnes présentes le 10 octobre étaient là ce 16 novembre? ---

--- Au cours de l'été 1995, j'ai oublié de dire que Mr LEVAVASSEUR m'a confirmé que j'étais partenaire de la société P.B.E. en Arabie Saoudite avec BASANO, COLONA et deux Kowetis car il m'a présenté les statuts de la dite société, son inscription et divers documents. ---

--- Il s'agit de la société P.B.E. Oil SA France, Général Pétroléum et minéral organisation dont l'objet concern la vente et le commerce de robots de blocages pour la fermeture de puits pétroliers haute pression . Il est stipulé que cette société a l'exclusivité des brevets . Son activité se situe au KOWEIT et les régions du Moyen Orient . Les actionnaires sont Mr Adel M.K. KHARAFI -PO BOX 14012 KUWAIT ; Mr Moustafa AL ADASANI PO BOX 14523 KUWAIT ; Etienne TILLIE à mon adresse ; François COLONNA à LECCI PO 20; Christian BASANO NICE France PO 67; Mr société AMRACO CRUDE OIL SALES à DHARAM PO BOX 31311 Saudi Arabia . Le capital est de 500.000Dinars kowetiens le registre du commerce n°8.532 . Compagnie représentée à CURACAO .

Je crois que la validité de la société était de 3 ans à compter du 30 avril 1990 . Des signatures étaient apposées mais je n'ai pas reconnu la mienne . D'ailleurs c'était la première fois que je voyais ce document et que j'entendais parler de cette société . Avec ces documents se trouvait un certificat de la Chambre de commerce et de l'industrie du Koweït, du 05 novembre 1991 n° 15512/17701/F signé de Adel Mussad AL-KHARAFI et portant cachet officiel. ---

--- Mr LEVAVASSEUR n'a pas voulu me donner copie des documents . ---

--- De même je n'ai pas pu avoir copie de la convention signée le 16 novembre 1995. ---

--- Messieurs LEVAVASSEUR et VENEAU m'ont aussi présenté un document portant l'adresse de l'ARAMCO : PO BOX 5000 DHARAN Saudi Arabia . Ils m'ont remis la liste des placements effectués pour mon compte par la banque du Gothard dans différentes banques et organismes de crédits. ---

--- Courant décembre 1995, Mr LEVAVASSEUR m'a fait savoir que la première convention n'avait pas marché car elle avait été refusée en rason du lieu géographique de leur société WILDROSE et m'a dit qu'il faudrait signer une nouvelle convention . ---

--- Le 20 décembre 1995, je crois, j'ai signé la nouvelle convention chez Maître MOTTU après accord de mon avocat . Je ne me rappelle plus les termes de cette convention dont il ne m'a pas été donnée copie ---

Mod. 005000 53 - IMPRIMERIE NATIONALE - 4097024 L 96 D

*[Signature]*

.../...

# SUITE PARTICULIÈRE A PROCÈS - VERBAL

A UTILISER CHAQUE FOIS QUE LE PROCÈS-VERBAL COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DES RUBRIQUES CI-DESSOUS (LES SIGNALER PAR UN X) PV 778/13

## MODE OPÉRATOIRE

### • CAMBRIOLAGES :

- pénétration dans les lieux
- effractions intérieures
- objets abandonnés
- traces et indices
- moyens particuliers...

### • AUTRES INFRACTIONS

- AVEC CONTACT VICTIME/AUTEUR
- prétexte pris
- fausse qualité invoquée
- rôle de chaque individu
- nature des armes exhibées ou utilisées
- moyens de transport...

## SIGNALEMENT D'AUTEURS

NUMÉROTÉ LES INDIVIDUS ET FOURNIR LES ÉLÉMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT :

- SEXE, RACE, TYPE, AGE APPARENT, TAILLE, CORPULENCE.
- AUTRES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (yeux, cheveux, voix, accent...) ou VESTIMENTAIRES
- SIGNES PARTICULIERS (cicatrice, tic...) (description et localisation).
- RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL CONNUS, NATIONALITÉ, PROFESSION...

## OBJETS

QUANTITÉ ET NATURE ET SELON LE CAS :

## VOLÉS ou DÉTOURNÉS

## DÉCOUVERTS

- DOCUMENTS ET PAPIERS ADMINISTRATIFS : Identité du titulaire, avec filiation, lieu de délivrance.
- CARTES DE CRÉDIT, CHÈQUIERS, AUTRES TITRES : titulaire, établissement, agence, n° de compte, n° des formules.
- OBJETS MANUFACTURÉS : marque, type, numéro, calibre ou dimensions, poids, signes particuliers...
- BIJOUTERIE, ORFÈVRE, OBJETS D'ART ou ARTISANAUX, TABLEAUX... matière, sujet représenté, auteur, art, époque ou style, état, couleur, forme, dimensions, signes particuliers...
- PIERRES - PERLES : nature, nombre, taille, couleur, valeur...

SERVICE

NOM DU RÉDACTEUR

DATE DE RÉDACTION

PAGE N°

PJ NICE/SEP

CONTE C. Lt

10/12/96

quatre

40224

--- suite 3ème déposition de Mr TILLIE Etienne ---  
-----  
---là encore il n'y a pas eu de suite à cette convention . Les détectives ne m'ont pas expliqué pour quelle raison cela n'avait pas fonctionné .  
---Avant de savoir que la convention n'avait pas fonctionné, le 09 janvier 1996, en application de cette convention, Messieurs LEVY VASSEUR et VENEAU venaient me demander d'établir un transfert de fonds en leur faveur de 1.508.370.000USD ce que j'ai rédigé chez mon avocat . Cet ordre de transfert était, à la demande des détectives en faveur de la société Holding BCS FINANCE SA . J'ai signé ce document et leur ai remis . Parallelement , j'ai établi un virement en ma faveur de 330.000.000USD car les opérations devaient se faire de façon simultanées .  
---Quelques jours après j'ai demandé à la banque du Gothard de suspendre l'exécution des deux ordres de virements car je n'avais pas réussi à obtenir l'ouverture d'un compte en Suisse .  
---À la même époque, je me suis rendu à la banque du Gothard à MONACO pour vérifier l'existence de mon compte . J'ai donné le numéro de compte 194.964 que m'avait communiqué les détectives pour établir les ordres de transfert . La banque m'a indiqué que ce numéro n'existait pas . De retour à mon domicile, j'ai constaté que ; au début de l'affaire, les détectives m'avaient indiqué le 191.974 . J'ai repris contact avec la banque à MONACO en leur communiquant le nouveau numéro . Le directeur, après vérification m'a alors demandé de me mettre immédiatement en rapport avec Mr OTTAVIANI, Directeur de la Banque du Gothard au LUXEMBOURG pour m'occuper d'une façon urgente de mes affaires qu'il m'a décrit comme étant très importantes . Le directeur de la Banque du Gothard à MONACO était Mr Paolo SOLARI .  
---Fin janvier, début février 1996 je me suis rendu en Suisse avec mon avocat et je suis allé dans les différentes banques où j'étais censé avoir des numéros de comptes . Cette prospection a été infructueuse .  
---Le 15 février 1996, je me suis rendu au LUXEMBOURG avec un ami . Je suis allé voir Mr OTTAVIANI avec mon avocat et mon ami . Mr OTTAVIANI nous a demandé si nous avions les statuts de la société ou si nous avions mandat par cette société P.B.E. après que j'ai communiqué les deux numéros de comptes 194.964 et 191.974 .  
Il nous a fait comprendre que les fonds seraient repartis en Suisse car il avait reçu une demande d'explication sur le compte de la part d'un procureur de Geneve . Ce Procureur avait demandé le blocage du compte .  
---Pour moi, son explication se tenait car je vous rappelle que les détectives m'avaient remis la liste des placements fait en Suisse avec les fonds de la banque du Gothard .  
---J'ai demandé à Mr OTTAVIANI qu'il me confirme ses dires par écrits . Malgré ses promesses j'attend toujours .

LE GÉNÉRAL DE POLICE A NICE

Officier de Police Judiciaire

Mod. 0050 00 53 T - IMPRIMERIE NATIONALE . 1 097024 L 96 D

# SUITE PARTICULIÈRE A PROCÈS - VERBAL

40225  
PV 778/13

A UTILISER CHAQUE FOIS QUE LE PROCÈS-VERBAL COMPORTE UNE OU PLUSIEURS DES RUBRIQUES CI-DESSOUS (LES SIGNALER PAR UN X)

<input type="checkbox"/> <b>MODE OPÉRATOIRE</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CAMBRIOLAGES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pénétration dans les lieux</li> <li>- effractions intérieures</li> <li>- objets abandonnés</li> <li>- traces et indices</li> <li>- moyens particuliers...</li> </ul> </li> <li>• <b>AUTRES INFRACTIONS</b> AVEC CONTACT VICTIME / AUTEUR <ul style="list-style-type: none"> <li>- prétexte pris</li> <li>- fausse qualité invoquée</li> <li>- robe de chaque individu</li> <li>- nature des armes exhibées ou utilisées</li> <li>- moyens de transport...</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>SIGNALEMENT D'AUTEURS</b>  NUMÉROTÉ LES INDIVIDUS ET FOURNIR LES ÉLÉMENTS DANS L'ORDRE SUIVANT :  - SEXE, RACE, TYPE, AGE APPARENT, TAILLE, CORPULENCE. - AUTRES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (yeux, cheveux, voix, accent...) ou VESTIMENTAIRES - SIGNES PARTICULIERS (cicatrice, tic...) (description et localisation). - RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL CONNUS, NATIONALITÉ, PROFESSION...	<input type="checkbox"/> <b>OBJETS VOLÉS ou DÉTOURNÉS</b> <input type="checkbox"/> <b>DÉCOUVERTS</b>  QUANTITÉ ET NATURE ET SELON LE CAS :  • <b>DOCUMENTS ET PAPIERS ADMINISTRATIFS :</b> identité du titulaire, avec filiation, lieu de délivrance. • <b>CARTES DE CRÉDIT, CHÉQUIERS, AUTRES TITRES :</b> titulaire, établissement, agence, n° de compte, n° des formules. • <b>OBJETS MANUFACTURÉS :</b> marque, type, numéro, calibre ou dimensions, poids, signes particuliers... • <b>BIJOUTERIE, ORFÈVREURIE, OBJETS D'ART ou ARTISANAUX, TABLEAUX...</b> matière, sujet représenté, auteur, art, époque ou style, état, couleur, forme, dimensions, signes particuliers... • <b>PIERRES - PERLES :</b> nature, nombre, taille, couleur, valeur...
---	---	--

SERVICE **PJ NICE/SEF** NOM DU RÉDACTEUR **CONTE C. Lt** DATE DE RÉDACTION **10/12/96** PAGE N° **cinq**

--- suite 3ème déposition de Mr Etienne TILLIE ---  
--- Par la suite les détectives m'ont indiqué que la convention était bloquée du fait de la plainte de Mr FERRAYE ---  
--- A partir de ce moment là, je n'ai plus voulu écouter personne et n'ai plus eu de nouvelles ---  
--- SI : Je n'ai jamais rien touché concernant cette affaire. Par contre j'ai été étonné d'apprendre que les découverts que j'avais au Crédit Suisse France venaient d'être "abandonnés" par cette banque me remettant mon compte à zéro. Il s'agissait d'environ 120.000FF ---  
--- Les détectives m'avaient donné une liste de comptes ouverts à mon nom tant en Suisse qu'à MONACO, au Crédit Suisse, l'UBS... ---  
--- SI : Je ne connais pas Messieurs REBOURS, HOBEICH, GEBRANE ---  
--- Je vous remets photocopie d'un article de science illustrée de 4 pages de 01/92, d'un article de la Tribune du 13/08/91; d'un article de nice Matin du 14/8/91; d'un article de Entreprises du 11/91; proposition de prix adressée par fax à AL SAGER le 14/06/91 deux pages en anglais et français; d'un courrier à Mr ESPEL du 07/06/95; du dossier présenté à la commission du pétrole; d'un fax du 19/08/91 de la Kuwait Petroleum Corporation nous informant que notre proposition n'a pas été retenue; un courrier adressé à Mr FERRAYE le 09/11/91; la liste des placements faits par la banque du Gothard Luxembourg; les deux ordres de transfert du 09 janvier 1996; liste de quatre comptes qui auraient été ouverts à mon nom ---  
--- A aucun moment je n'ai tenté de tromper qui que ce soit. ---  
--- Je tiens à préciser que j'ai récemment eu un accident qui m'a provoqué des troubles de la mémoire, j'espère ne pas m'être trompé dans mes réponses ---  
--- Après lecture faite personnellement, Monsieur Etienne TILLIE persiste et signe avec nous le présent procès verbal à vingt heures quarante cinq ---

Mr TILLIE

L'O.P.J.

--- De même suite annexons au présent procès verbal les documents remis en photocopie par Monsieur TILLIE et détaillés supra soit cinquante sept feuillets numérotés de 1 à 57 ---

L'O.P.J.

ANNEXE

COPIE DÉPOSÉE EN ORIGINAL  
L'Officier de Police Judiciaire